

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 156-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.824

Déposée le: 01.09.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 19/2017 du 11 janvier 2017
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –



Avenir de la route Brügg – Lyss Nord

Au printemps de 2017, l'autoroute A16 de Boncourt aux Champs-de-Boujean (Bienne Est) sera entièrement achevée. Quelques mois plus tard, la branche autoroutière Est du contournement de Bienne sera livrée à la circulation. Ces deux événements vont – séparément et conjointement – contribuer à améliorer considérablement les conditions de circulation, notamment pour les dizaines de milliers d'usagers de la route résidant dans le Jura bernois, à Bienne et dans le Seeland. Dans l'agglomération biennoise, le trafic sera désengorgé. Pour 90% des habitants du Jura bernois, il sera plus aisé de se rendre dans le reste du canton et plus particulièrement dans l'agglomération bernoise. Dans une année, les automobilistes et les transporteurs routiers se rendant de Moutier, de la Vallée de Tavannes ou du Bas-Vallon de St-Imier à Berne, à Thoune ou encore à Spiez emprunteront une autoroute tout au long de leur voyage, sauf entre Brügg et Lyss Nord. Cette lacune va constituer un véritable chaînon manquant, une parenthèse malencontreuse, une rupture malvenue. Cette réalité va sans l'ombre d'un doute être accentuée et aggravée par l'augmentation attendue du trafic liée à l'ouverture complète de l'autoroute A16 et à la mise en service du contournement Est de Bienne.

En considérant ce qui précède, le Conseil-exécutif est prié de nous dire :

- Comment il apprécie et considère cette situation ?
- S'il estime opportun d'intervenir auprès de la Confédération pour que la route Brugg – Lyss Nord soit mise à quatre voies, surtout en songeant que cette route relie l'agglomération de Bienne qui compte 90 000 habitants à celle de Berne qui en compte 400 000 ?

Réponse du Conseil-exécutif

Avec l'ouverture du dernier tronçon de l'A16 dans le Jura bernois au printemps 2017, et celle de la branche Est du contournement de Bienne par l'A5 à la fin de l'été 2017, une route nationale continue reliera Berne à la frontière franco-suisse. Cette liaison permettra notamment à la population francophone du canton de rejoindre plus rapidement la région de Berne.

1. La route cantonale T6, qui va de Bienne à Schönbühl, est une semi-autoroute à deux voies jusqu'à Lyss, et devient ensuite une autoroute à quatre voies. La Confédération considère que l'ensemble du tronçon fait partie du réseau de base des routes nationales, de Bienne à Lyss en tant que route nationale de deuxième classe, et de Lyss à Schönbühl en tant que route nationale de première classe. La votation populaire du 24 novembre 2013 a cependant empêché la mise en œuvre de l'arrêté sur le réseau des routes nationales, et ainsi la reprise de la route par la Confédération.

Si le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) est accepté par le peuple suisse le 12 février 2017, il sera effectif dès le 1^{er} janvier 2018, et l'arrêté sur le réseau des routes nationales pourra entrer en vigueur deux ans plus tard, soit le 1^{er} janvier 2020. La Confédération sera alors seule responsable de la semi-autoroute reliant Bienne à Lyss, et pourra décider si elle souhaite la transformer en route nationale de première classe.

Pour 2020, suite à la mise en service de la branche Est du contournement de Bienne, les prévisions en matière de transports annoncent une augmentation du trafic de l'ordre de 25 pour cent par rapport à 2012 sur la T6 à Brugg, ce qui représente un total d'environ 16 000 véhicules par direction et par jour. Selon la conception régionale des transports et de l'urbanisation (CRTU) de la région Bienne-Seeland, un tel volume de trafic peut cependant être absorbé par la T6 à deux voies. Le Conseil-exécutif ne considère donc pas la situation comme critique, et au cours des trois ans à venir – qui seront vraisemblablement ses derniers en tant que propriétaire –, le canton de Berne ne lancera pas de projet d'extension de la T6.

2. Non, cela ne sera pas nécessaire. En effet, la Confédération, à qui cette route devrait bientôt revenir, prévoit déjà en principe, dans la partie « Programme » de son plan sectoriel des transports, une jonction complète à Studen ainsi que l'extension à quatre voies de la T6. Il lui reviendra alors de définir des mesures, et de les réaliser en tenant compte de ses priorités et des moyens disponibles.

Destinataire

- Grand Conseil